

BGer 6B_218/2017 vom 13. Juni 2017

Bundesgericht, 2017-06-13, FR

Quelle: https://mcp.opencaselaw.ch/entscheid/bger_6B_218_2017

FR: TF 6B_218/2017 du 13 juin 2017

IT: TF 6B_218/2017 del 13 giugno 2017

Volltext

Bundesgericht

Tribunal fédéral

Tribunale federale

Tribunal federal

6B_218/2017

Ordonnance du 13 juin 2017

Cour de droit pénal

Composition

M. le Juge fédéral Denys, Président.

Greffière : Mme Gehring.

Participants à la procédure

X. _____,

représenté par Me Ludovic Tirelli, avocat,

recourant,

contre

Ministère public central du canton de Vaud,

intimé.

Objet

Recours en matière pénale au Tribunal fédéral, retrait,

recours contre l'arrêt du Tribunal cantonal du canton de Vaud, Chambre des recours pénale, du 11 janvier 2017 (AP16.021246-CMD).

Considérant en fait et en droit :

Par courrier daté du 12 juin 2017, X. _____ déclare retirer le recours qu'il a interjeté au Tribunal fédéral dans l'affaire citée sous rubrique. Il sied d'en prendre acte et de rayer la cause du rôle (art. 32 al. 2 LTF), sans frais.

Par ces motifs, le Président ordonne :

1.

Il est pris acte du retrait du recours et l'affaire 6B_218/2017 est rayée du rôle.

2.

Il n'est pas prélevé de frais judiciaires.

3.

La présente ordonnance est communiquée aux parties et au Tribunal cantonal du canton de Vaud, Chambre des recours pénale.

Lausanne, le 13 juin 2017

Au nom de la Cour de droit pénal

du Tribunal fédéral suisse

Le Président : Denys

La Greffière : Gehring

Export aus OpenCaseLaw (CC0). Verbindlich ist allein der vom erlassenden Gericht veröffentlichte Originaltext. Quellen-URL siehe oben.